

# Procès-verbal de séance

## Séance du 15 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept le quinze novembre à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 08 novembre 2017, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p><b>PRESENTS :</b> Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY</p> <p><b>EXCUSE :</b> Christian LECHEVREL (pouvoir à P. Guichard)</p> <p><b>ABSENTS :</b></p>	<p><b>Nombres de membres :</b></p> <p><b>En exercice : 11</b></p> <p><b>Présents : 10</b></p> <p><b>Votants : 11</b></p>
--	--

**Dominique Rey est nommé secrétaire de séance**

Approbation du procès-verbal de séance du 13 septembre 2017, à l'unanimité.

### **Délibération n° 2017/11/34**

#### **Subvention de fonctionnement aux associations. Complément pour l'année 2017**

L'association "Football Club de la Semine", dont le siège est à Chêne-en-Semine (74) a pour objet d'initier les jeunes au football dans un esprit associatif.

Dans le cadre du développement de son activité, elle a sollicité une aide financière auprès de la commune de Saint-Germain-sur-Rhône. A l'appui de cette demande en date du 24 juin 2017, l'association a motivé sa requête pour acheter des tables et des bancs afin d'être autonomes lors des différentes manifestations au sein du club.

Considérant que cette association présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal accorde à l'association une subvention de trois cents euro (300€) pour favoriser son autonomie lors de des déplacements et manifestations.

*Unanimité*

### **Délibération n° 2017/11/37**

#### **Cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre. Participation financière annuelle**

La Communauté de Communes de la Semine participait financièrement depuis de nombreuses années aux cérémonies officielles, organisées à tour de rôle par ses sept communes membres. Il s'agissait des cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre.

Ainsi, elle remboursait à la commune organisatrice de l'année un montant maximum de deux mille deux cents euro, sur présentation des justificatifs des dépenses occasionnées par le repas du 11 novembre, auquel sont conviés tous les anciens combattants de la Semine.

La Communauté de Communes de la Semine ayant été dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été convenu d'établir une convention entre les sept communes afin de perpétuer cette tradition, et ce dès cette année. Le plafond de dépenses s'élève à deux mille cinq cents euro.

*Unanimité*

### **Délibération n° 2017/11/33**

#### **Forêt communale. Organisation des coupes de bois 2018 – Désignation des garants**

En complément de la délibération n° 2017/06/24 en date du 14 juin 2017 portant sur l'organisation des coupes de bois 2018, le conseil municipal désigne Messieurs Gabriel Giet, Philippe Girod et Philippe Guichard comme garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe.

*Unanimité*

### **Délibération n° 2017/11/35**

#### **Urbanisme. Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols par la CCUR**

En complément de la délibération n° 2017/06/21 en date du 14 juin 2017 portant sur un projet de convention établi entre la CCUR et ses communes membres pour l'instruction des demandes d'urbanisme, et après quelques ajustements, une nouvelle convention est adoptée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Unanimité*

### **Délibération n° 2017/11/31**

#### **Restaurant communal. Modalités de gestion à l'arrivée d'un nouveau gérant**

Monsieur le Maire rappelle que le gérant du restaurant communal a mis fin à la convention qui le liait à la commune au 31 août 2017, date à laquelle l'activité a cessé.

Considérant qu'il convient de tout mettre en œuvre pour que cet établissement ouvre à nouveau ses portes dans les plus brefs délais, le conseil municipal revoit les modalités financières liées à cette location (*restaurant + logement de fonction + licence IV*).

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention par affermage avec le candidat retenu ainsi que tous documents s'y rapportant.

*Unanimité*

### **Délibération n° 2017/11/32**

#### **Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public chargé des fonctions de receveur**

Après avoir constaté l'implication professionnelle du trésorier dans son rôle d'aide à la gestion communale, le conseil municipal décide de verser à Monsieur Ludovic PEYTIER, receveur, 100% de l'indemnité de conseil au titre de l'exercice 2017, telle que prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

**3 absents (D. Duclosson, G. Lanoir et S. Passaquay). 8 voix pour.**

### **Délibération n° 2017/11/36**

#### **Voirie 2017 - Déclaration de sous-traitance pour la signalisation horizontale et verticale**

Validation de la déclaration de sous-traitance établie le 11 novembre 2017 par la SAS SER SEMINE concernant la signalisation horizontale et verticale réalisée après travaux.

Mission confiée à la SAS Dauphiné Signalisations Routière, de Saint-Maurice l'Exil (38), pour un montant maximum de 3290,50€ hors taxes.

Cette déclaration de sous-traitance ne modifie pas le montant du marché initial, seul le destinataire du paiement de cette prestation étant modifié.

*Unanimité*

## Questions diverses et informations

- Intercommunalité. Présentation par Monsieur le Maire de quelques interrogations sur la fiscalité à venir au sein de la Communauté de Communes Usse et Rhône : fiscalité professionnelle unique (FPU) ou pas?
- Maison d'Assistants Maternels. La SEMCODA travaille sur ce projet, intégré à la construction d'un bâtiment d'habitations (environ neuf logements).
- Urbanisme. Quelques problèmes d'urbanisation liés à la saturation des stations d'épuration de Bel Air et de Cusinens. Certains administrés cherchent à «cacher» la création de logements, interdite pour l'instant sur ces deux secteurs. Les études géotechniques sont en cours de réalisation par la CCUR. La commune aura à sa charge l'acquisition des terrains et leur viabilité. La population sera régulièrement informée sur ce dossier.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h45

Le Maire,  
**Alain LAMBERT**

